

L'ÉTAT DE La justice

5/5

Nous clôturons ce jeudi la série que nous avons consacrée à l'état de la justice en Belgique. Nous avons demandé à 24 acteurs (soit l'équivalent de deux jurys de cour d'assises) du monde judiciaire de formuler, en une phrase, la suggestion qui leur semble prioritaire pour améliorer et moderniser le fonctionnement de l'institution. Et nous avons soumis aux commentaires du président du tribunal de première instance de Namur, Dominique Gérard, les grandes lignes de notre enquête.

Aujourd'hui

Propositions

Vingt-quatre idées pour une justice efficace et moderne

“Les juges sont un contre-pouvoir et, dans un Etat de droit, un contre-pouvoir doit recevoir des moyens à la hauteur de ses responsabilités.”



MARC VERDUSSEN
Professeur de droit constitutionnel à l'UCL.

“Que la justice reçoive les moyens de protéger chaque enfant et de lui garantir un cadre éducatif solide pour lui permettre de devenir un citoyen responsable.”



ERIC JANSSENS
Premier substitut au parquet de Nivelles.

“La grève n'est dans l'ADN de personne. La décider relève du courage, la première des qualités selon Aristote car elle garantit toutes les autres.”



LUC HENNART
Président du tribunal de première instance de Bruxelles.

“Il faut réévaluer, en interne, les processus de fonctionnement de la justice et ajuster de façon substantielle les moyens financiers alloués à ses acteurs.”



ERIC STAUDT
Conseil supérieur de la justice.

“En application de la Constitution, considérer l'ordre judiciaire comme un réel troisième pouvoir indépendant en lui donnant une autonomie similaire aux autres.”



JEAN-MARC MEILLEUR
Procureur du Roi de Bruxelles.

“Incourtable, le débat sur ce que le citoyen attend de la justice doit avoir lieu au Parlement et non dans une quelconque officine partisane.”



J.-F. JONCKHEERE
Président de chambre honoraire à la cour d'appel de Mons.

“Recruter en nombre suffisant greffiers et collaborateurs qualifiés, investir dans un système informatique performant, veiller à la qualité des locaux.”



GERY DE WALQUE
Juge de paix.

“Une justice au service de tous les citoyens à un coût raisonnable c'est plus d'informatique, moins de prison, une aide juridique refinancée.”



PATRICK HENRY
Avocat.

“Mes priorités? Suppression de la TVA sur les honoraires d'avocats, gratuité de la justice, refinancement de l'aide juridique et des justices de paix.”



JAN FERON
Avocat.

“Afin d'éviter l'impunité en roulage et incivilités, il faut une procédure écrite devant le tribunal de police. C'est l'assurance d'un jugement rendu et d'une peine exécutée.”



PHILIPPE MORANDINI
Magistrat citoyen.

“La justice est entravée jusqu'à l'indignité. Il faut répondre à ses besoins immédiats avant toute réforme et respecter son rôle constitutionnel.”



STÉPHANE BOONEN
Bâtonnier de Bruxelles.

“Dans une démocratie, les justiciables ont droit à une justice forte, moderne, indépendante et responsable, dans laquelle ils peuvent avoir confiance.”



FRANÇOISE TULKENS
Ancienne juge belge à la Cour européenne des droits de l'homme.

“Investissons dans l’intelligence artificielle et le numérique, de toute urgence. Le barreau participera à ce grand projet pour une justice plus efficace.”



JEAN-PIERRE BUYLE
Avocat.

“Quand le gouvernement montre le mauvais exemple en ne respectant pas la loi, pourquoi le citoyen devrait-il s’inquiéter de ne pas la respecter?”



THIERRY PAPART
Président des juges de paix et de police de Liège.

“Faire du temps de l’instruction un temps de socialisation, sous le contrôle du juge. Le tribunal serait chargé de sanctionner la réussite de la socialisation.”



ANNE GRUWEZ
Juge d’instruction.

“Qu’un véritable projet justice se construise sous l’impulsion des trois pouvoirs de l’Etat agissant de concert. Un projet qui nous donne du souffle.”



DAMIEN VANDERMEERSCH
Avocat général
près la Cour de cassation.

“Que les magistrats du Nord apprennent la créativité de leurs collègues du Sud et que ces derniers apprennent du Nord le pragmatisme.”



THIERRY MARCHANDISE
Juge de paix honoraire.

“De l’argent, une informatique du XXI^e siècle, du personnel formé, des conditions de travail dignes, pour une justice attentive et humaine.”



PIERRE CHOMÉ
Avocat.

“A force de vouloir rationaliser, l’Etat de droit risque de disparaître. Que les politiques donnent enfin à la justice les moyens dont elle a besoin.”



DANIEL SPREUTELS
Avocat.

“Le recours à la justice doit faire partie de la sécurité sociale avec une mutualisation des coûts. Et les juges doivent traiter les dossiers sur rendez-vous.”



JEAN-MARIE DERMAGNE
Avocat.

“Priorité à l’accès à la justice, par une mutualisation généralisée des frais de défense, à l’instar de l’Inami, fondée sur la solidarité.”



JEAN-MAURICE ARNOULD
Avocat.

“Que la poursuite de la grève contribue à vider les prisons et que plus de magistrats se souviennent que la prison doit demeurer la dernière des solutions.”



MARC NÈVE
Avocat.

“Arrêter de prendre des mesures éparées n’apportant que des économies partielles au système judiciaire sans souci de préserver la cohérence de la justice.”



JACQUES HAMAIDE
Avocat.

“Réformer un système pénal obsolète; accompagner la victime et restaurer la justice après le délit; punir l’auteur sans le détruire et prévenir la récidive.”



HERVÉ LOUVEAUX
Juge au tribunal de première instance de Bruxelles.

Remettre la justice en état de servir le citoyen

Pendant plusieurs jours, “La Libre” a consacré analyses, enquêtes et reportages à l’état de la justice et des prisons en Belgique. Une justice en ébullition, dont de nombreux membres se plaignent des économies qui lui sont imposées par le politique. Nous avons soumis les grandes lignes de cette enquête ainsi que les résultats du sondage mené auprès des Belges au président du tribunal de première instance de Namur, Dominique Gérard, qui a accepté de les commenter, concluant ainsi notre travail. A ses yeux, il faut (re)don-

ner les moyens à l’institution et à ses acteurs de remplir leurs missions au service de tous les justiciables, pas seulement les plus nantis ou ceux qui relèvent de l’aide juridique. Cela passe, selon lui, par l’octroi de budgets fixés par le Parlement, par une informatisation rapide et complète de l’appareil judiciaire et par des conditions de travail décentes pour l’ensemble du personnel.

J.-C.M.

Bâtiments et matériel

Ruines et ruinés

Lorsque nous évoquons avec lui l'état des bâtiments judiciaires, objet d'un reportage le premier jour de notre série, Dominique Gérard relève qu'en effet, bon nombre de palais de justice sont vétustes. Mais il concède que des efforts ont été entrepris et le sont encore pour tenter d'améliorer ponctuellement la situation. "A Namur", relève-t-il, "la Régie des bâtiments vient de m'annoncer que la construction d'un nouveau palais commencera fin 2016. Il est vrai qu'il était temps." Ce qui l'inquiète autant que la qualité de la brique, c'est le manque de moyens matériels. "Ce matin, à Dinant, une greffière m'a dit qu'elle ne disposait plus de cartouche d'encre pour l'imprimante du greffe. Lasse d'entendre le SPF Justice lui répondre qu'il n'y avait plus de budget pour lui en fournir, elle a décidé de s'en acheter une sur ses propres deniers. Et l'on pourrait multiplier les exemples."

Bugs et couacs

L'informatique, enjeu crucial

Samedi passé, "La Libre" s'est intéressée à l'état de l'informatique mise à la disposition de l'institution judiciaire. "Il est déplorable, confirme Dominique Gérard. La catastrophe est nationale. L'outil est obsolète. Dans mon arrondissement, les logiciels utilisés par le siège et par le parquet sont incompatibles. Il arrive même que nous soyons dans l'impossibilité d'imprimer une décision de justice, le matériel connaissant des bugs à répétition. Dans certains cas, comme devant la chambre du conseil, les délais sont stricts et leur non-respect peut entraîner des libérations. Nous ne sommes pas à l'abri de couacs de ce genre." Pourtant, aux yeux du président Gérard, une informatique performante pourrait rendre la justice largement plus rapide et efficace. "Un exemple : une expérience pilote menée dans les prisons de Marche et d'Arlon permet aux détenus, grâce à un login et à un mot de passe personnalisés, de scanner leur dossier sur un ordinateur placé dans un local proche de leur cellule. Ils peuvent le consulter pendant deux jours. Le système fonctionne à merveille. Pourquoi ne pas le généraliser et permettre aux avocats d'agir de même aux greffes ? Cela ne coûterait pas cher et permettrait d'énormes gains de temps à tous les acteurs d'un dossier."

Restrictions

Un désinvestissement qui ne date pas d'hier

Les restrictions budgétaires, Dominique Gérard ne les attribue pas uniquement au gouvernement actuel. "Il y a longtemps que le politique n'investit plus dans la justice, ce qui explique pourquoi la Belgique est à la traîne au niveau européen. Mais le gouvernement en place a accéléré le mouvement d'économies alors qu'il aurait été de loin préférable que l'on investisse sérieusement dans la justice pour, une fois celle-ci consolidée, étudier les moyens de rationaliser."

Attractivité

Une profession à protéger

Dans le 3^e numéro de notre série, nous nous sommes penchés sur l'attractivité de la profession de magistrat. Elle serait en baisse. Dominique Gérard ne veut toutefois pas généraliser. "A Namur, plusieurs postes ont été ouverts qui ont chacun fait l'objet de cinq à dix candidatures. Il n'y a pas, à mes yeux, de crise des vocations. Mais si l'on ne donne pas aux magistrats l'assurance qu'ils pourront travailler en toute indépendance, si le message donné est que l'exécutif va multiplier les contrôles et que le judiciaire sera de plus en plus mis sous tutelle, le risque est réel que le métier attire de moins en moins et que beaucoup, parmi les avocats notamment, décident de ne pas entrer dans la carrière." Mais pour Dominique Gérard, jusqu'à présent, "les choses demeurent intéressantes".

Des outils nouveaux

Peines alternatives : quelle effectivité ?

Notre enquête et le sondage mené auprès des Belges ont montré l'acuité du problème de la surpopulation carcérale et les espoirs placés dans les peines alternatives. Pour Dominique Gérard, c'est l'effectivité de celles-ci qui est en jeu. "Depuis le 1^{er} mai, le juge correctionnel peut prononcer deux nouvelles peines autonomes : la probation et la détention électronique. Ce sont deux outils précieux mais, outre qu'ils ne peuvent s'appliquer à toutes les infractions, se pose la question de l'exécution de la peine. Elle exige la mise en œuvre de moyens humains puisque ce sont les maisons de justice, qui dépendent des Communautés, qui s'assurent que les conditions liées à la probation sont respectées et un service fédéral qui assure la surveillance des bracelets

électroniques. Ces moyens suivront-ils ?", se demande le magistrat namurois.

Inféodation ?

Parlement et Cour des comptes

Dans le 3^e numéro de notre série, nous sommes intéressés aux rapports de plus en plus difficiles entre le pouvoir exécutif et le pouvoir judiciaire. Certains magistrats accusent même l'exécutif de chercher délibérément à l'affaiblir pour mieux le mater. Dominique Gérard n'est pas de ceux-là. "Je ne crois pas à une volonté délibérée du politique de mettre le judiciaire au pas. Mais la politique suivie par le gouvernement risque d'avoir cette inféodation pour conséquence. Le Collège des cours et tribunaux a raison de demander que les budgets alloués aux juridictions soient fixés par le Parlement sous forme de dotations et soient contrôlés par la Cour des comptes, comme c'est le cas pour la Cour constitutionnelle ou le Conseil supérieur de la Justice par exemple. Les chefs de corps sont prêts à prendre leurs responsabilités, à gérer leur budget mais dans des conditions transparentes."

Confiance et accessibilité

Quelle justice pour quels citoyens ?

Dans le 4^e numéro de notre série, nous avons publié un sondage montrant que les citoyens belges avaient une confiance mitigée en leur justice mais réclamaient davantage de moyens pour elle. "C'est heureux, commente Dominique Gérard. Mardi, lors des actions que les magistrats ont menées dans les palais de justice, nous avons délivré un message à l'endroit des politiques mais aussi envers les justiciables. Il faut que ceux-ci comprennent que sans moyens humains et matériels, nous devons réduire la voilure et ne serons plus en mesure d'offrir un service public de qualité. Je travaille avec un cadre rempli à 80% et je tremble à l'idée qu'un de mes magistrats tombe malade." Un autre problème sérieux est celui de l'accessibilité des citoyens à la justice, estime M. Gérard. "L'aide juridique fonctionne à enveloppe fermée; or, les demandes explosent et la rétribution des avocats pro deo s'en trouve diminuée d'autant. Ce n'est pas tenable. Par ailleurs, pour introduire une action au civil et devant le tribunal de la famille, il faut payer des droits de greffe dont les montants ont explosé. Résultat : la justice sera bientôt accessible aux riches et aux pauvres qui peuvent être assistés gratuitement. Plus aux classes moyennes."

Un personnel à bout

"Koen Geens est-il conscient du malaise" ?

A plusieurs reprises ces dernières semaines, devant la montée en puissance des protestations, le ministre Geens a expliqué que ses réformes permettraient à terme de soulager la justice d'une partie de ses charges et que ses membres verraient alors les bénéfices de ses initiatives. Pour Dominique Gérard, "M. Geens n'a jamais pris la mesure de la gravité de la situation sur le terrain. Nous l'avons alerté à ce propos de façon spectaculaire le 20 mars 2015. Depuis lors, rien n'a changé. Or, nous sommes exténués. Nous ne sommes pas des fainéants. Le personnel abandonne des heures supplémentaires, zappe l'heure du déjeuner pour traiter les dossiers à temps. On ne peut lui en demander davantage, le presser davantage et c'est de cela que M. Geens doit se rendre compte."

“A la place des matons grévistes, j’aurais peur pour mes fesses”

■ Le retour des agents pénitentiaires à leur poste va très mal se passer, prédit Steve, détenu à Lantin pendant 31 jours de grève.

Témoignage **Annick Hovine**

Il n’y a pas de micros, pas de caméras, pas de témoins. Mais la catastrophe humanitaire se poursuit dans les prisons francophones qui tournent au ralenti depuis la grève des agents pénitentiaires déclenchée le 25 avril dernier. Six semaines d’enfer pour les détenus enfermés 24 heures sur 24 en cellule.

Steve, 26 ans, condamné –si on additionne ses peines– à 3 ans et demi de prison, est sorti le 25 mai de la “tour infernale” de Lantin, réservée aux prévenus et aux courtes peines. Après 31 jours en régime de grève. Il a vécu anxieux, “sans oser aller dehors”, les premiers jours de liberté. Marqué à vie par ces semaines privées de tout. “Ça m’a mis dans le droit chemin. La prison, j’ai donné ! Je ne veux plus jamais y aller. Ils m’ont dégoûté.”

Idées noires

En un mois, Steve a eu droit à deux douches. “Ils étaient 12 gardiens, policiers et militaires pour mettre 4 personnes aux douches ! D’habitude, il n’y a que deux agents. Et pour mettre trois détenus au téléphone, ils étaient six et fermaient l’aile !” Par peur des incidents ? “Je ne connais aucun détenu qui va foutre la merde quand on l’autorise à téléphoner à sa famille.”

Il lui est aussi arrivé de ne pas recevoir de repas entre un jour à midi et le lendemain à 15 heures. Logique qu’on s’énerve quand on a faim, dit-il. Surtout quand

on passe ses journées à regarder la télé, jouer aux cartes, écrire et “foutre un peu le bordel” pour tuer le temps. “Des idées noires tournent dans la tête. On essaie de se soutenir entre détenus. Ce n’est pas facile.”

Il lance un immense merci aux aumôniers de Lantin, qui font un travail remarquable : “Ils nous remontent le moral, aident tout le monde, peu importe la religion.”

Rien à dire à propos du comportement “impeccable” des militaires qui ont pris le relais des grévistes. Les policiers ont eux “un peu trop la grosse tête”, affirme Steve. “Mon codétenu s’est fait gazer dans sa cellule à coups de ‘ferme ta gueule’. Après avoir été aspergé à la lance incendie.”

Des mots durs

Mais c’est contre les agents de surveillance présents malgré la grève que l’ex-détenu a les mots les plus durs. “Ils se disent non grévistes mais le peu de gardiens qui sont à l’intérieur sont uniquement là pour toucher leur salaire”, accuse-t-il. “Ils se plaignent de faire un métier dur, disent qu’ils font du travail social mais ce n’est pas vrai. Ce n’est pas pour rien qu’on les nomme les ‘passe-partout’. Ils se dépêchent d’ouvrir et de fermer les portes pour se retrouver entre eux dans leur centre.”

Au contraire, “ils se foutent de notre gueule”, explique-t-il. “Une matonne a ouvert la cellule en lançant : ‘Allez, petit-déjeuner’, mais elle ne servait que de l’eau chaude pour le café. Il n’y avait rien d’autre, pas de pain”. Difficile pour les détenus de rester calmes dans ces conditions.

“Cette grève, ça a fait baisser l’estime que j’avais pour les agents pénitentiaires”, explique encore Steve. “Au début, il y avait de la solidarité. Les agents disaient qu’ils faisaient grève pour nous, que ça allait durer 48 heures. Mais là, j’ai compté, on a dépassé les 1000 heures. La solidarité, la confiance, c’est fini. Il n’y a plus rien.”

Pas que des voleurs de DVD...

Le retour, quand la grève sera finie, “ça va très mal se passer”, pronostique-t-il. “On ne peut pas se permettre d’infliger ça à des gens qui sont déjà enfermés.” Les détenus ont accès à la télé; ils ont entendu les déclarations faites sur les piquets de grève. “C’est bien beau de faire les cow-boys au JT, mais il y en a qui vont morfler. Il va y avoir des émeutes, des refus de rentrer après les préaux... Des détenus vont se révolter. Ça va être le bordel.”

Normal, estime l’ex-détenu. “C’est honnête d’infliger ça à des personnes. Ce sont des conditions inhumaines. La prison est très, très sale. Les rats sont devenus énormes comme des chats. Je suis sûr que certains grévistes ont la trouille de revenir : ils savent comment ça se passe derrière les barreaux. A leur place, j’aurais peur pour mes fesses. Il n’y a pas que des voleurs de

DVD qui sont enfermés...”

La seule chose qui pourrait faire retomber la pression, c’est que les détenus obtiennent une grâce de quelques mois, “parce qu’on a subi une double peine”, et qu’on leur accorde plus de visites familiales, “pour rattraper un peu le temps perdu”, estime Steve. “On a connu la torture. Moi, je pensais que c’était condamné par la justice.”

“C’est bien beau de faire les cow-boys au JT, mais il y en a qui vont morfler. Il va y avoir des émeutes... Des détenus vont se révolter. Ça va être le bordel.”

STEVE

Ex-détenu à la “tour infernale” de la prison de Lantin.